

QUE la docteure Sylvie Livernoche, dentiste en pratique privée, soit nommée de nouveau membre dentiste du comité de révision des dentistes, sur la recommandation de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE M<sup>e</sup> André Matteau, avocat dûment inscrit au Barreau du Québec, arbitre de grief et de différend, soit nommé de nouveau membre avocat du comité de révision des dentistes, sur la recommandation de l'Office des professions du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE la docteure Suzanne Boivin, dentiste en pratique privée, soit nommée membre dentiste du comité de révision des dentistes, sur la recommandation de l'Ordre des dentistes du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement du docteur Joseph Boushira comme membre;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres dentistes du comité de révision des dentistes, sur la recommandation de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— la docteure Chantal Lafrenière, dentiste en pratique privée, en remplacement du docteur Gilles Rompré;

— le docteur Claude Racette, dentiste en pratique privée, en remplacement du docteur André Marchand;

QUE le docteur André Vandal, dentiste expert-conseil à la Régie de l'assurance maladie du Québec, soit nommé membre fonctionnaire du comité de révision des dentistes, sur la recommandation de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement du docteur Roch Caron;

QUE la docteure Francine Lacroix soit désignée présidente du comité de révision des dentistes et que la docteure Sylvie Livernoche soit désignée de nouveau vice-présidente de ce comité;

QUE le décret numéro 419-2005 du 4 mai 2005 concernant les règles sur les honoraires et les allocations des membres des comités de révision et les frais administratifs afférents à ces comités s'applique aux docteurs Suzanne Boivin, Francine Lacroix, Chantal Lafrenière, Sylvie Livernoche et Claude Racette de même qu'à M<sup>e</sup> André Matteau;

QUE les docteurs Suzanne Boivin, Francine Lacroix, Chantal Lafrenière, Sylvie Livernoche et Claude Racette de même que M<sup>e</sup> André Matteau soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtés par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48792

Gouvernement du Québec

### **Décret 882-2007, 10 octobre 2007**

CONCERNANT la nomination des vérificateurs de la Régie des installations olympiques

ATTENDU QU'en vertu de l'article 31 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7), les livres et comptes de la Régie sont vérifiés chaque année et chaque fois que le décrète le gouvernement, par les vérificateurs désignés par le gouvernement;

ATTENDU QUE par une résolution du 7 août 2006, le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques a décidé de recommander au gouvernement de désigner la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs des livres et comptes de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs des livres et comptes de la Régie des installations olympiques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Tourisme:

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit désignée à titre de vérificateurs des livres et comptes de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48793